

## 60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote Affectation des résultats 2026Date de convocation :

24.04.2026

Date d'affichage

24.04.2026

N°15-2026

Membres élus : 15Présents : 12

Abstention : 0

Pour : 14 – Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mme LEBRETON FILIPIDIS MARINE, Maire.

Étaient présents : Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGER, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Florian LOGEAS, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Julien RATELADE, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Madame Léa MARTINEZ donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

Monsieur de KRAHE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT OU INTÉGRATION DES RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT	
	saisir le - si déficit		2025	saisir le - si déficit	2025	2025			
			saisir le - si déficit						
INVESTISSEMENT	32 755.85		-167 360.99	0.00	-134 605.14	Dépenses (à saisir en positif) 71 113.60 Recettes (à saisir en positif) 84 692.50	13 578.90	Besoin de financement si le résultat est négatif (émission d'un titre au 1068)	-121 026.24
FONCTIONNEMENT	700 903.32		229 426.18	0.00	930 329.50			Résultat de fonctionnement à affecter	930 329.50

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2025 cumulés qui s'élève à 930 329.51€ pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2026 engagés.

Le déficit du résultat cumulé en investissement s'élève à – 121 026.24€ euros pour un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 930 329.50€ euros.

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 121 026.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou par... décide d'affecter le résultat comme suit :

> **d'affecter** la somme de 121 026.24 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes sur le Budget 2026.

> **de reconduire** pour l'exercice 2026, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 809 303.26 €

> **De reporter** la somme de 134 605.14 € en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 Budget 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 29.04.2026.

Le Maire,

Marine LEBRETON FILIPIDIS